

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 19 juin 2023****Délibération n° 2023-47**

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à 18h00,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2023.

Objet : **Convention de partenariat avec l'association « La grande famille du chien »**

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélie MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatima CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Aubin AMARDEIL a été nommé secrétaire.

Mme Cécile WEILER BARDIN expose le rapport suivant :

L'association « la grande famille du chien » propose des animations sur l'espace caniludique, parc du Temps libre ainsi que des promenades, destinées à mieux intégrer le chien en ville depuis 2014.

La convention actuelle arrivant à échéance, il est proposé au conseil municipal de signer une nouvelle convention avec cette l'association, à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de trois ans.

La grande famille du chien assurera la gestion des entrées au sein de l'espace Caniludique, en délivrant son code d'accès. En cas de non-respect des règles, la ville pourra prononcer l'exclusion de cette aire, sur motivation de l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 26 VOIX POUR (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le Maire pour signer une convention de partenariat pour l'accès et l'animation de l'espace Caniludique, à compter du 1^{er} juillet 2023, pour une période de trois ans. La convention est jointe à la présente délibération.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **- 3 JUL. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Le secrétaire,



Aubin AMARDEIL

Date de publication : **- 3 JUL. 2023**